

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 5 du 24 avril 2015



## IMPORTANT :

- p 3 : communiqué de presse :

*Lutte contre l'introduction de la bactérie Xylella fastidiosa dangereuse pour les végétaux : Stéphane LE FOLL prend des mesures nationales de protection.*

- p 4 : note nationale BSV *Xylella fastidiosa*



Photo ADPH - puceron vert sur alternanthera

## Les foyers de PUCERONS se généralisent

Toutes les exploitations signalent la présence de pucerons verts dans différentes cultures comme les géraniums, les fuchsias, les sauges, les dahlias,... Très polyphages, ils peuvent s'installer sur quasiment toute la palette végétale actuellement en culture sous les serres. Le seuil de tolérance est dépassé.

En cas de foyers importants, les lâchers d'*Aphidius colemani* ( parasite 40 espèces de pucerons dont *Mysus persicae*) et *Aphidius ervi* ( parasite *Macrosiphum euphorbiae* et *Aulacorthum salomi*) ne suffisent pas. Il est nécessaire de réaliser des lâchers ciblés sur les foyers avec des larves de chrysope ou de cécidomie (*Aphidoletes aphidimyza*).

En complément aux *Aphidius ervi* et *colemani*, il ne faut pas oublier *Aphidius matricariae*. Il s'agit également d'un petite guêpe noire avec de longues antennes (micro hyménoptère parasitoïde) d'une taille moyenne de 2 à 3 mm. Elle pond également ses œufs dans les pucerons. Mais cet *Aphidius* a un spectre d'efficacité plus large. Très prolifique, la femelle d'*Aphidius matricariae* (photo ci contre) est active à partir de 10°C. Et contrairement aux deux autres *Aphidius* classiquement utilisés, cet *Aphidius* a une très bonne capacité de recherche et il « embête » systématiquement les pucerons même quand il n'y a pas de ponte.



Source : info agrow.com

## THRIPS sur pélargonium et plantes à massif : nette progression

Les populations de thrips progressent dans les cultures. Les températures hautes lui sont favorables puisque la durée de son cycle varie de 34 jours à 15°C à 13 jours à 30°C.

Très polyphage, il est observé sur de nombreuses autres cultures : ipomée, verveine, dahlia, fuchsia...

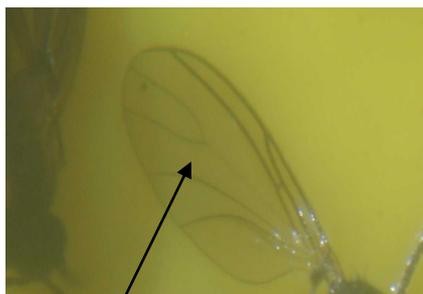


Larves de thrips -photo FLHOREAL

### ALEURODES sur lantana et fuchsia : les premiers adultes

Un observateur signale la présence de nombreux individus sur fuchsia et lantana. Pour être efficace les lâchers d'*encarsia formosa* doivent se faire à des niveaux de présence très bas (3/4 adultes collés/panneau englué).

### PLANTES A MASSIF : selon les observateurs, présence hétérogène des larves de sciarides dans les cultures de plantes à massif



Sciarides reconnaissables grâce aux nervures en cloche des ailes

Lorsque les larves des mouches des terreaux sont présentes dans les cultures, elles sont à l'origine d'importants dégâts. Le BSV N°4 du 10 avril précise différentes méthodes de bio contrôle qui permettent une réduction significative des larves de sciarides dans les cultures.

### BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

Poursuite de l'installation des foyers de pucerons et des thrips et apparition des premiers aleurodes

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acarions	Géranium lierre	
Puceron	Géranium lierre	
Thrips	Géranium lierre	
Pucerons	Plantes à massif	
Thrips	Plantes à massif	
Oïdium	Plantes à massif	
Sciarides	Plantes à massif	
Aleurodes	Lantana et Fuchsia	<b>A SURVEILLER</b>

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**  
Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 3 avril 2015

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **Lutte contre l'introduction de la bactérie *Xylella fastidiosa* dangereuse pour les végétaux : Stéphane LE FOLL prend des mesures nationales de protection**

La bactérie *Xylella fastidiosa* qui est transmise et dispersée par des insectes s'attaque à différentes espèces végétales (vigne, agrumes, prunus, café, avocat, luzerne, laurier rose, chêne, érable, etc). Elle conduit à des dépérissements massifs de certaines espèces d'intérêt économique (agrumes, vigne, oliviers). Il n'existe pas de méthode de lutte directe contre la bactérie. Une fois contaminés, seul l'arrachage total des végétaux permet d'éradiquer la maladie.

Le pathogène est présent dans plusieurs pays-tiers, notamment le continent américain et a été importé dans le Sud de l'Italie (plusieurs foyers signalés dans la région des Pouilles). Actuellement, aucun foyer n'a été détecté en France.

Conscient du risque important d'introduction de ce danger sanitaire aux conséquences économiques très lourdes pour les filières végétales françaises et étant donné la proximité de certaines régions comme la Corse des foyers italiens, Stéphane LE FOLL a dès le 16 janvier 2015 sollicité des mesures européennes. Dans l'attente de la mise en place d'un dispositif européen actuellement en cours de construction, **le Ministre a décidé de prendre des mesures nationales.**

**Un arrêté a été signé ce jour et sera publié demain afin d'interdire l'importation en France de végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* et provenant de zones touchées par la bactérie.** Cette interdiction concerne les échanges intra-européens depuis la région des Pouilles et les importations issues des zones infectées des pays tiers concernés. Elle sera assortie du renforcement du plan de contrôle et de surveillance sur l'ensemble du territoire national.

En outre et car chacun doit prendre une part active à la prévention, une communication spécifique à destination des acteurs concernés (professionnels des filières végétales, collectivités) et du grand public sera mise en oeuvre pour accompagner la surveillance renforcée.

---

#### Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 4 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---



### Note nationale BSV



#### *Xylella fastidiosa*

### renforcer la vigilance sur les cultures sensibles à cette bactérie réglementée, présente dans le Sud de l'Italie

#### Plusieurs insectes vecteurs et plantes hôtes concernés

*X. fastidiosa* est une bactérie nuisible sur 200 espèces végétales environ, appartenant à 50 familles botaniques. Elle est transmise par des insectes insectes piqueurs-suceurs de sève. Ces cicadelles ou cercopes, notamment la philène spumeuse détectée en Italie, sont fréquents en cultures sensibles, mais ne sont pas forcément contaminants. En revanche, s'ils sont associés à des symptômes de dépérissement vasculaire sur des végétaux exposés à *X. fastidiosa* (olivier, laurier-rose, vigne, agrumes, amandier, abricotier, pêcher, prunier, avocatier, caféier, chêne, érable, orme, luzerne, tournesol...), des risques de contamination sont à craindre. Il est important de noter que les plantes peuvent être porteuses de la bactérie sans présenter de signe de maladie et que *X. fastidiosa* comprend plusieurs souches, dont la gamme d'hôtes, la virulence et l'expression des symptômes sont variables.



Les nécroses de l'apex des feuilles d'un olivier traduisent une rupture d'alimentation en sève. Dans ce cas, elles sont dues à l'altération des tissus vasculaires par *X. fastidiosa*. Mais de tels symptômes peuvent prêter à confusion lors d'un diagnostic avec une cause abiotique ou une autre affection d'origine biotique.



#### Distribution géographique actuelle de la bactérie

La bactérie *X. fastidiosa* est présente au niveau du continent américain et à Taiwan. Elle a été introduite dans le Sud de l'Italie (plusieurs foyers signalés dans la région des Pouilles). Actuellement, aucun foyer n'a été détecté en France.

#### Que faire en cas de suspicion de détection de *X. fastidiosa* ?

*X. fastidiosa* est un organisme de lutte obligatoire en tout temps et en tout lieu au sein de l'Union européenne. Le seul moyen de lutte est l'arrachage des végétaux contaminés. En anticipation des mesures qui seront prises au niveau européen, et face à la gravité de la menace, la France a publié un arrêté ministériel le 2 avril 2015 destiné à prévenir l'introduction de la bactérie. Ainsi, l'importation en France de végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* et provenant de zones touchées par la bactérie est interdite. Cette interdiction concerne les échanges intra-européens depuis la région des Pouilles et les importations issues des zones infectées des pays tiers concernés.

Ainsi, il est vivement recommandé de renforcer vos observations sur les végétaux indiqués en annexe de l'arrêté ministériel et de repérer des symptômes de dépérissement

qui vous semblent anormaux. En cas de suspicion, alerter les services régionaux chargés de la protection des végétaux (DRAAF-SRAL).

Pour en savoir plus, consulter les documents suivants sur n'importe quel moteur de recherche :

- Arrêté ministériel du 2 avril 2015, relatif à la prévention de l'introduction de *Xylella fastidiosa*.
- Note nationale BSV 2014 : « Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa* ».

MERCI DE DIFFUSER CETTE NOTE LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE.

NB : des notes complémentaires par filières, focalisées sur les symptômes de *X. fastidiosa*, seront publiées prochainement.